
Agence Technique Départementale 36

La présente décision affichée le est exécutoire.	DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION <i>Séance du 3 février 2017</i>
--	--

Objet : 3 / APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES

L'an deux mille dix sept, le trois février à 16 heures 30, l'Agence Technique Départementale 36, convoquée le 20 janvier 2017, s'est réunie dans la salle des Elus à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Nadine BELLUROT.

Etaient présents :

Mme Nadine BELLUROT
M. Jean-Claude BLIN
M. Michel BLIN
M. Gérard BLONDEAU

M. François DAUGERON
M. Jean-Michel DEGAY
M. Serge DESCOUT
M. Claude DOUCET

M. Philippe GOURLAY
Mme Marie-Solange HERMEN
M. Gérard MAYAUD

A donné pouvoir :

M. Jean-Louis CAMUS à M. François DAUGERON

Etaient absents excusés :

Mme Marie-Jeanne LAFARCINADE | M. Jacques MAUGRION | M. Jacques TRICARD



Conformément à l'article 14 des statuts de l'Agence, le Conseil d'Administration est compétent pour approuver le rapport d'activités de l'année écoulée de l'Agence annexé au présent rapport. Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil d'Administration, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention adopte la délibération suivante :

Le Conseil d'Administration

Considérant que le quorum est atteint,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale 36,

Décide :

Article Unique : le rapport d'activités 2016 de l'ATD36 est approuvé.

La Présidente du Conseil d'Administration



Madame Nadine BELLUROT

BILAN D'ACTIVITES 2016

Table des matières

I – ATD36 AU 31/12/16	2
1- Rappel des missions de l'ATD36.....	2
2- Cartographie des adhérents.....	2
3- Rappel des processus de demande et d'instruction.....	3
Mise à disposition des adhérents.....	3
Traitement d'une demande.....	4
II – BILAN D'ACTIVITES 2016.....	4
1- Point étape.....	4
2- Utilisation des moyens mis à disposition sur le site.....	4
Informations générales.....	4
Modules « demandes d'assistance ».....	5
Répartition des demandes par adhérents.....	5
Demandes réalisées par les communes.....	6
3- Détail des demandes.....	7
Généralités.....	7
Détail des demandes relatives à la GDP.....	7
Détail des demandes relatives à la programmation des travaux de voirie.....	8
Détail des demandes relatives à la programmation des travaux d'ouvrages d'art.....	9
Intégration dans le SIG des voies communales au 31/12/2016.....	9
4- Rappel du périmètre d'intervention de l'ATD 36 pour les missions complémentaires.....	9
5- Les évolutions au cours de l'année 2016.....	9
Les documents insérés ou modifiés dans la bibliothèque.....	9
III- BILAN COMPTABLE.....	9
IV- LES PERSPECTIVES.....	10

I – ATD36 AU 31/12/16

1- Rappel des missions de l'ATD36

Les missions restent inchangées en 2016, à savoir :

- **assistance à la gestion du domaine public routier communal ou intercommunal** : l'agence met à disposition des adhérents une aide à l'instruction, à la rédaction ou un contrôle sur les actes administratifs. Elle intervient également pour le classement de la voirie ou l'établissement d'un règlement de voirie,
- **assistance à la programmation des travaux d'entretien** : l'agence permet d'améliorer la connaissance du patrimoine des adhérents sur la base de diagnostics visuels, d'estimer des travaux nécessaires au maintien du patrimoine ou à son amélioration, de mettre en œuvre les programmes de travaux d'entretien. Elle étudie également les questions relatives à la sécurité routière,
- **assistance à la gestion des ouvrages d'art** : l'agence établit un recensement du patrimoine et visite les ouvrages afin de qualifier l'état du patrimoine et d'envisager des travaux d'entretien voire de réhabilitation. Dans ce cas, elle aide dans la réalisation des études nécessaires.
- **assistance pour une mission d'assistance à la réalisation de travaux** sur demande de l'adhérent. Les travaux sont limités à des travaux d'investissement d'un montant de 30 000 € HT par an.

2- Cartographie des adhérents

Au 31/12/2016, l'agence compte 182 membres dont 7 nouveaux adhérents suite à la délibération de l'assemblée générale du 15 avril 2016.

Ce site est composé de 3 modules :

- Documents ressources : ce module propose des modèles d'actes administratifs de gestion du domaine public (arrêtés de circulation, autorisations de voirie, ...), des modèles de bordereaux de prix et autres documents pouvant aider les adhérents à la gestion du patrimoine routier communal ou intercommunal.

- Demande d'assistance : ce module permet de solliciter les services territoriaux de la Direction des Routes du Département pour une demande d'aide. Les adhérents choisissent le thème (et sous thème si besoin), et précisent leur demande (lieu, circonstance, ...). Celle-ci est automatiquement transmise à l'Unité Territoriale compétente pour y répondre.

- Créer un arrêté temporaire de circulation : ce module permet de créer par étape un arrêté temporaire de circulation. L'adhérent complète les champs situés à gauche de son écran et l'arrêté se construit simultanément sur la droite, il est ensuite téléchargé et il est possible de le modifier au format traitement de texte (à ouvrir avec word ou open office ou libre office).

- **Traitement d'une demande**

Les demandes arrivent à l'Unité Territoriale par message via la demande d'assistance formalisée sur le site www.atd36.fr, seule porte d'entrée pour les adhérents quel que soit l'objet. Elle instruit le dossier puis rend réponse à l'adhérent. Les délais d'instruction varient selon la nature de la demande.

II – BILAN D'ACTIVITES 2016

1- Point étape

En juin 2016, l'ATD36 a réalisé un point étape en conviant lors de 6 réunions tous les adhérents afin d'effectuer un rappel sur les principales règles de gestion du domaine public et sur le fonctionnement du site internet. A cette occasion, les adhérents ont pu faire part de leurs remarques et demandes d'évolution.

Il s'avère que le site est utilisé par une majeure partie des adhérents. Tous sont unanimes pour dire que les documents ressources sont très pratiques puisque mis à jour dès que besoin.

L'application des arrêtés de circulation répond également aux besoins. Elle est simple d'utilisation et est un très bon soutien dans la rédaction.

2- Utilisation des moyens mis à disposition sur le site

- **Informations générales**

	2015	2016
Nombre de consultations du site internet	5 021 sessions	4 229 sessions
Temps moyen de connexion	4 minutes 23 secondes	6 minutes 32 secondes

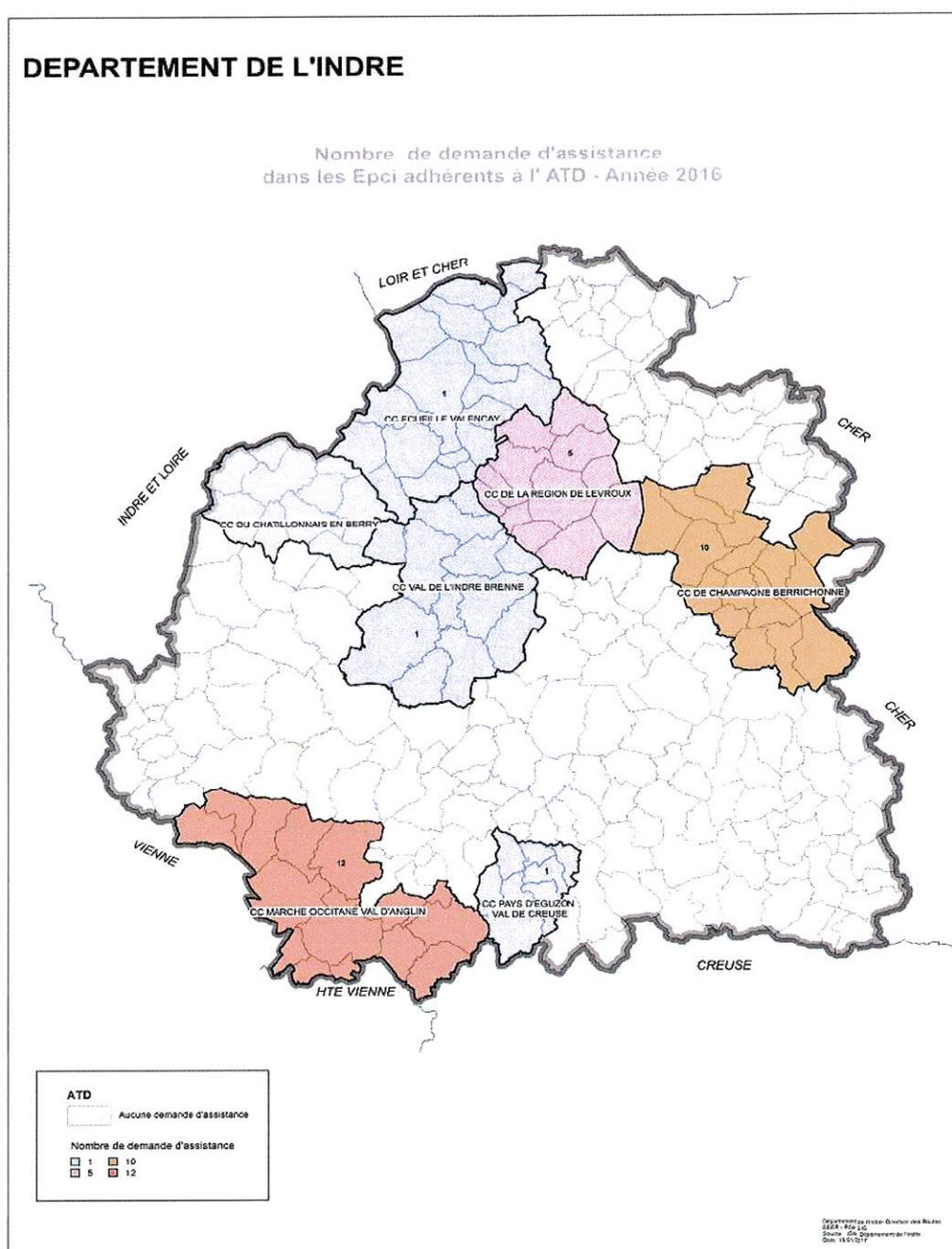
- **Modules « demandes d'assistance »**

Module utilisé	2015		2016	
	Qté	Répartition	Qté	Répartition
Demande d'assistance	321	communes : 297 CDC : 24	329	communes : 299 CDC : 30

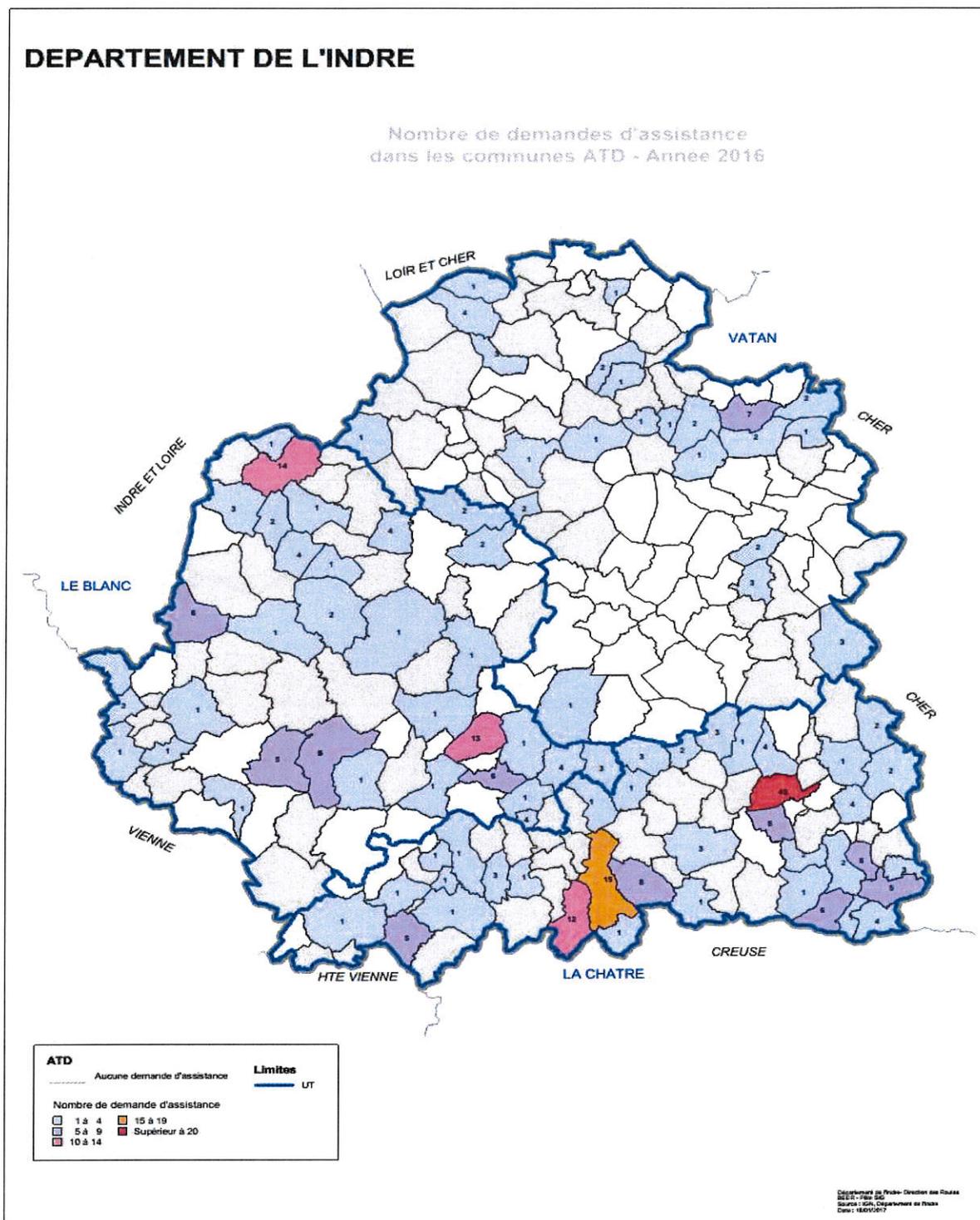
Sur les 182 adhérents, 131 ont au moins une fois réalisé une demande d'assistance soit 72 %.

- **Répartition des demandes par adhérents**

- Demandes réalisées par les EPCI



➤ Demandes réalisées par les communes



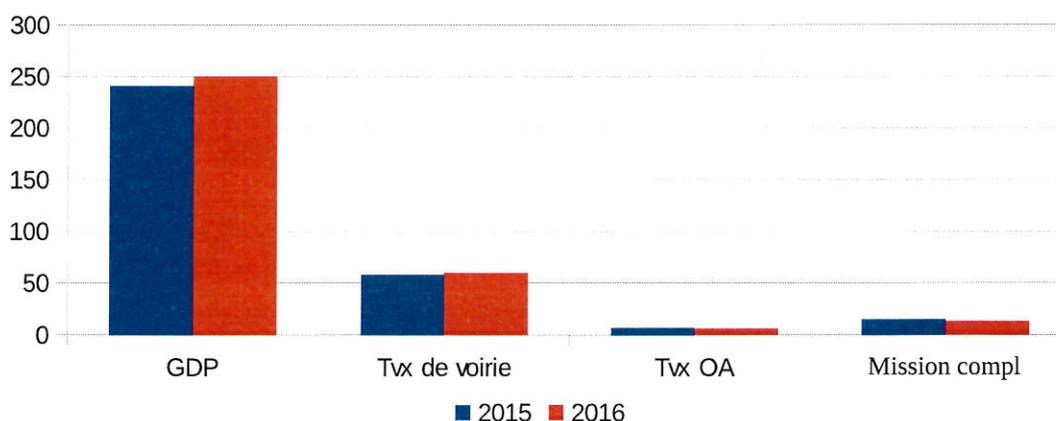
3- Détail des demandes

- Généralités

329 demandes d'assistance ont été saisies sur le site.

Elles sont réparties comme suit :

Nature de la demande	2015		2016	
	Nombre	%	Nombre	%
Gestion du domaine public (GDP)	241	75,08 %	250	75,98 %
Programmation de travaux de voirie	58	18,07 %	60	18,24 %
Programmation de travaux ouvrages d'art	7	2,18 %	6	1,82 %
Mission complémentaire programme tx	15	4,67 %	13	3,95 %
Total	321		329	
Nombre d'adhérents	176		182	
Ratio nombre de demandes / adhérent	1,82		1,81	



- Détail des demandes relatives à la GDP

La GDP avec 75,98 % représente, en nombre de dossiers, la part la plus importante des demandes.

Thème	2015	2016	Evolution
Gestion du Domaine Public -> Arrêtés Permanents -> Aide à la rédaction	6	14	8
Gestion du Domaine Public -> Arrêtés Permanents -> Aide instruction terrain	6	5	-1
Gestion du Domaine Public -> Arrêtés Permanents -> Avis sur acte rédigé	12	12	0
Gestion du Domaine Public -> Arrêtés Temporaires -> Aide à la rédaction	18	19	1
Gestion du Domaine Public -> Arrêtés Temporaires -> Aide instruction terrain	6	9	3
Gestion du Domaine Public -> Arrêtés Temporaires -> Avis sur acte rédigé	68	84	16
Gestion du Domaine Public -> Autorisations de voirie -> Aide à la rédaction	31	20	-11
Gestion du Domaine Public -> Autorisations de voirie -> Aide instruction terrain	39	42	3
Gestion du Domaine Public -> Autorisations de voirie -> Avis sur acte rédigé	44	29	-15
Gestion du Domaine Public -> Classement voirie -> Mise à jour	8	12	4
Gestion du Domaine Public -> Règlement de voirie -> Aide à la rédaction	3	4	1
TOTAL	241	250	9

Les domaines les plus sollicités concernent toujours les arrêtés de circulation temporaires mais également les autorisations de voirie, qui nécessitent une technicité particulière. Le nombre et la répartition des demandes sont similaires entre 2015 et 2016.

- Détail des demandes relatives à la programmation des travaux de voirie

C'est le deuxième point de demande des adhérents avec 18,24 %.

Thème	2015	2016	Evolution
Programmation Travaux de voirie -> Diagnostic sécurité routière	1	13	12
Programmation Travaux de voirie -> Programmation pluriannuelle	40	38	-2
Programmation Travaux de voirie -> Signaler un problème ponctuel	1	9	8
TOTAL	42	60	18

La programmation pluriannuelle est stable entre 2015 et 2016 alors que les demandes de diagnostic sécurité routière et les signalements de problème ponctuel sont en hausse.

Analyse en km :

Thème	2015	2016	Evolution
Diagnostic visuel - km de voirie effectués (cumulés)	1096	2416	1320
Diagnostic visuel - km de voirie programmés (cumulés)	1794	2902	1108
Soit réalisés	61,09%	83,25%	+ 22 %
Estimation de travaux d'entretien de voirie en km	144	103	-41
Estimation de travaux d'entretien de voirie en nombre	188	159	-29

• **Détail des demandes relatives à la programmation des travaux d'ouvrages d'art**

Thème	2015	2016	Evolution
Programmation Travaux Ouvrage d'Art -> Programmation pluriannuelle	6	2	-4
Programmation Travaux Ouvrage d'Art -> Signaler un problème ponctuel	1	4	3
TOTAL	7	6	-1

Analyse en nombre d'ouvrages visités :

Thème	2015	2016	Evolution
Diagnostic visuel – nb ouvrages visités	93	97	4

• **Intégration dans le SIG des voies communales au 31/12/2016**

Thème	Cartographiés	Vérifiés sur le terrain par l'UT	Validés avec l'adhérent	% Validé
Km de voies cartographiés	4 161	2 133	920	22,11

4- Rappel du périmètre d'intervention de l'ATD 36 pour les missions complémentaires

L'ATD 36 n'a pas vocation à réaliser de la maîtrise d'œuvre mais à permettre la mise en œuvre d'un programme de travaux d'investissement limité à 30 000 € HT par an. Pour la réalisation de cette mission, une participation financière de 4 % du coût des travaux est appliquée en plus de la cotisation annuelle.

5- Les évolutions au cours de l'année 2016

Les documents insérés ou modifiés dans la bibliothèque du site ATD36 :

- GDP – 1.3 Arrêté pour intervention urgente d'un concessionnaire
- MO – 4.1 Acte d'engagement, lettre de consultation, cahier des clauses particulières pour une mission de maîtrise d'œuvre
- Mise à jour des documents suite à la parution du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

III- BILAN COMPTABLE

Le Compte Administratif 2016 est le suivant :

CA 2016	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	303.873,97 €	293.711,50 €

Le report 2015 était de 13.084,21 €. Le CA 2016 est donc de + 2.921,74 €. Cependant, le solde du coût du site ATD36 n'a été imputé à l'ATD36 en 2016 qu'à hauteur de 50 % et le solde le sera en 2017. Le solde d'exécution sera donc affecté sur ce poste comme en 2016.

IV- LES PERSPECTIVES

L'ATD36 répond aux objectifs initiaux : assistance dans la gestion du domaine public routier communal et à la programmation des travaux. En 2017, elle devra :

- Conforter les missions actuelles en développant la mission d'aide à la programmation des travaux de voirie,
- Poursuivre le recensement et le diagnostic du patrimoine d'ouvrages d'art,
- Terminer la construction de la base de données géographiques et mettre à disposition des adhérents ces données,
- Mettre à disposition de tous les adhérents, un outil de visualisation afin que chacun puisse consulter son référentiel et l'état de son patrimoine,
- Enrichir le module « Ressources » de documents de référence et assurer une veille juridique de ces documents.
- Assurer la mise à jour du diagnostic voirie après réalisation de travaux.